



Direction Générale des Services

## Conseil municipal du 28 mars 2026 DELIBERATION

Rapporteuse : Madame la Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Hugo COUCHINAVE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 33  
Nombre de votant-e-s : 33

### Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Sonia CAMPAGNE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Geneviève CIMORRA, M. Philippe GARROTÉ, Mme Marie SAYERSE, M. Raymond VILLALBA, Mme Sabine SALLE, M. Jean-Michel IDOPE, Mme Céline BODET, M. Joël RESTIF, Mme Maitena FERRAN, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Hélène HIEL, M. Clément SERVAT, Mme Carole LADEUIX, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Nadia DUPEROUSSE, M. Michel ADAM, Mme Lydia LAGARONNE, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

### 4 – CRÉATION DE 9 POSTES D'ADJOINT.ES AU MAIRE

Conformément à l'article L.2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le nombre des membres des conseils municipaux des villes de 10 000 à 19 999 habitants est fixé à 33.

Par ailleurs, l'article L.2122-2 du CGCT précise : « Le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal », soit 9 pour la Commune d'Oloron Ste-Marie.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **FIXE** à 9, le nombre de postes d'adjoint.es au Maire.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 28 mars 2026.  
Suivent les signatures.-

La Maire,

AFFICHÉ LE 31/03/2026



Marie-Lyse BISTUÉ

